



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres composant le Conseil d'administration
Nombre de membres présents à la séance
Nombre de membres représentés
Nombre de membres non représentés

13
10
02
01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 18 JUIN 2025

Le mercredi 18 juin 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine VIEILLEFOSSE

DELIBERATION N°6

BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

PREAMBULE – M. Olivier DOSNE, Président

Mes chers Collègues,

Comme tous les ans, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du compte de gestion, document financier dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Pour autant, il se distingue de celui-ci en

faisant apparaître les comptes directement tenus par le comptable public et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Après vérification celui-ci n'appelle ni réserve ni remarque et est strictement conforme au compte administratif que nous allons adopter.

Je vous invite donc à approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe des résidences autonomie.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M22
Document de référence	- projet de compte de gestion 2024 – budget annexe des résidences autonomie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article Unique : adopte le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2024 dressé par le Comptable public, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2024	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2024	13 629,89
Résultat antérieurement reporté	35 822,48
Résultat de clôture 2024	49 452,37

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Catherine VIEILLEFOSSE
Secrétaire de séance

C. Vieillefosse



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique

24 JUIN 2025

Fait à Joinville-le-Pont le

télétransmis au contrôle de légalité le :

24 JUIN 2025

